

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2023 à 20h30



Présent.e.s : Thierry BEBERT, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Caroline FABRE, Sylvain MORINO, Pierre SIMON
quorum : 5

Absent.e.s excusé.e.s : Marinette RINCHET ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR ayant donné pouvoir à Maryse FABRE

Président de séance : le maire, Maryse FABRE

Secrétaire de séance : Thierry BEBERT

Thierry BEBERT est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'Etat d'Assiette des coupes forestières de l'année 2024 présenté ci-après

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
40	TS	105	1,5		2024	PR-AC - Affouage, cessions						<input checked="" type="checkbox"/>
8	IRR	696	23,2	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
52 a	IRR	1254	17,7	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
51 a	IRR	79	1,7	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
38	IRR	439	9,6	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
11	IRR	564	13,8	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				

- sollicite une subvention au titre du projet Sylv'Acctes de la Région. Madame Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les travaux en forêt communale parcelle 16 pour le dégagement-dépressage (montant estimatif des travaux est de 6 500 euros HT) fait l'objet d'un dispositif de financement par la Région Auvergne Rhone Alpes à hauteur de 50%.

Un appel à projet « Atlas de la biodiversité communale » (ABC) a été ouvert par l'Office Français de la Biodiversité en 2023 et une candidature collective à l'échelle du Massif des Bauges, entre communes volontaires, a été proposée à l'initiative du Parc naturel régional, coordinateur. En mars 2023, ce dernier a proposé un programme d'actions faisant converger les volontés locales des communes et les enjeux de biodiversité et d'éducation portés par le Parc et ses partenaires notamment au travers de sa Charte

Où l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité des présents et représentés, s'engage dans le projet ABC Bauges 2023, et dans la mise en œuvre des moyens nécessaires humain et financier à la bonne réalisation de son ABC, de manière conjointe avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges : participation aux comités de pilotage, co-organisation des réunions publiques, gestion du groupe local ABC composé de citoyens de la commune, communication des actions et animations, etc, participation à l'autofinancement du projet ABC Bauges.

Madame le Maire revient devant le Conseil municipal pour évoquer le dossier du bâtiment du gîte communal réhabilité à usage de gîtes en 2010 et rappelle qu'en 2015-2016, l'établissement est géré par le biais d'une convention d'occupation du domaine public, puis, après une DSP infructueuse, en gestion directe via une

convention de mandat depuis 2017. Suite à l'annonce qui a été publiée sur le site internet de la commune du 27 juillet au 4 septembre 2023, aucune candidature n'a été transmise à la commune pour lui présenter un projet d'exploitation à compter du 20 octobre 2023 sous forme de Convention d'Occupation du Domaine Public. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, déclare infructueux l'appel à projet pour la gestion du gîte communal à compter du 20 octobre 2023.

Vu l'appel à candidature infructueux pour la gestion du gîte à compter du 20 octobre 2023 publié sous forme de Convention d'Occupation du Domaine Public ; considérant les arrêtés n°2023-35 et 2023-36 du 17 août 2023 relatif au changement de statut du bâtiment du gîte communal le reclassant en statut de logements d'habitation de la 2^{ème} famille, ce qui implique moins de temps de présence sur place ; Considérant l'offre de Madame Chloé JEAN reçue par mail le 4 septembre 2023, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, accepte la proposition de convention de mandat transmise par Mme Chloé JEAN pour la gestion du gîte communal à compter du 20 octobre 2023 pour une durée d'une année renouvelable une fois.

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé un appel à projet pour la structuration et la gestion des différents bâtiments et activités de pleine nature sur le site de la Porte nature de Saint François de Sales dont le chalet de la Plate fait partie intégrante. Le conseil municipal dans sa délibération du 15.09.2022 a retenu le projet de la Société ATEMIA. La contractualisation de ce choix entre la commune et la Ste ATEMIA sera réalisée au moyen d'un bail emphytéotique administratif. En raison des incertitudes sur la pérennité de l'accès actuel desservant le chalet de la Plate, Madame le Maire propose de réaliser un accès, recherché en accord avec le technicien ONF, sur le tènement appartenant à la commune suivant le plan joint. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à 6 pour et 1 abstention, décide de réaliser l'accès au chalet de la Plate suivant le tracé présenté.

Considérant que Atemia, exploitant du site de la Porte de Saint-François souhaite acquérir l'ensemble du matériel et mobilier servant au bon fonctionnement de son activité et appartenant à la commune, Madame le Maire et le conseil municipal, à l'unanimité, propose de leur vendre le matériel d'occasion suivant :

OBJET	MONTANT euros HT	TVA	TTC
TERRASSE SNACK	3 330.00	666.00	3 996.00
TABLES TERRASSE SNACK	750.00	150.00	900.00
TIREUSE A BIERE	1 237.72	247.54	1 485.26
FOUR	2 405.62	481.12	2 886.74
HABILLAGE BAR	2 120.00	424.00	2 544.00
POELE A GRANULES CLUB CONFORT AIR	500.00	100.00	600.00
FARTEUSE ET SECHE CHAUSSURES	2 000.00	400.00	2 400.00
TOTAL	12 343.34	2 468.67	14 812.01

La commune de Saint-François-de-Sales est support d'une des portes d'entrée du domaine skiable nordique de Savoie Grand Revard. Pour accroître l'attractivité de cette porte d'entrée et permettre le déploiement de son projet de développement touristique, la commune a organisé en juillet 2022 un appel à projet pour la structuration et la gestion des différents bâtiments et activités de pleine nature du site (hors activités dites nordiques). Cet appel à projet portait particulièrement sur la valorisation des équipements structurants de l'offre d'accueil et de service du site ainsi que sur la création d'une offre d'hébergements insolites.

Au terme de cette consultation, c'est le projet de la société ATEMIA qui a été retenu par le conseil municipal. Ce projet consiste, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, en la valorisation (modernisation / requalification) de 4 ensembles immobiliers communaux (bâtiments et emprise foncière) et en la création, sur une emprise foncière communale relevant du régime forestier, de 12 hébergements insolites de type HLL.

Les bâtiments concernés par le projet sont situés au niveau de la Porte d'entrée du domaine touristique de Pleine Nature : le bâtiment d'accueil du site conçu à usage de bar-restaurant, d'activité de location de matériels sportifs et de loisirs et de vente de produits régionaux ; un chalet bois avec terrasse aménagé à usage de restauration rapide ; un hangar ; au lieu-dit de La Plate, un bâtiment aménagé à usage de refuge de montagne.

Toutefois, la formalisation du projet dans le cadre du bail emphytéotique administratif à intervenir entre la commune propriétaire et la société ATEMIA a nécessité un temps préparatoire relativement important. En effet, les parties se sont rapprochées et ont réalisé les démarches et différents travaux préalables suivants :

- La délimitation des différentes emprises foncières données à bail par un géomètre ;
- Sur le bâtiment de La Plate, la sécurisation de l'accès ;
- La valorisation, sur la base des inventaires, du matériel et des équipements du foyer et du refuge en vue de son rachat par ATEMIA ;
- La réalisation des diagnostics immobiliers obligatoires (performance énergétique ; état des risques et de la pollution ; risque d'exposition au plomb et à l'amiante et installation intérieure de gaz et d'électricité)
- La gestion de la relation avec l'ONF, gestionnaire de la forêt.

Pour permettre l'ouverture dès la saison d'hiver 2022-2023, des deux équipements d'accueil et de service de la porte d'entrée du domaine nordique, à savoir le foyer d'accueil (bar-restaurant et location de matériels sportifs et de loisirs notamment) et le chalet-snack, les parties ont convenu de la mise à disposition de ces bâtiments à ATEMIA dans le cadre de conventions de location saisonnière. Au terme de ces conventions temporaires, les différentes démarches entreprises pour formaliser le futur bail emphytéotique permettent d'envisager une signature courant octobre 2023. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La séance est levée à vingt-deux heure trente.

Rédigé par le secrétaire de séance, approuvé lors de la séance du 21 novembre 2023.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Maryse FABRE



Le secrétaire de séance,

Pierre SIMON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Simon', is written on a light-colored background.